ZOOM SUR...

DISCOURS SUR L'ETAT DE L'UNION

Mercredi 16 septembre la Présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, a prononcé son 1er discours sur l'état de l'Union « Construire le monde dans lequel nous voulons vivre : une union pleine de vitalité dans un monde d'une grande fragilité ». Ce discours est l'occasion pour l'exécutif européen de présenter devant le Parlement européen le bilan de son action et les orientations prioritaires que celui-ci entend mettre en œuvre pour l'année à venir.

Soulignant l'adoption en un temps record du plan de relance et du nouveau cadre pour le budget pluriannuel, la Présidente de la Commission Européenne a rappelé le rôle central de l'instrument pour la relance «Next Generation EU» pour créer des perspectives pour le monde de demain, et non pas établir des plans d'urgence pour le monde d'hier.

« Sortir de la crise ensemble : tenir les promesses de l'Europe » : la Présidente de la Commission Européenne a annoncé sa volonté de proposer un cadre pour des salaires minimums et de renforcer l'union économique et monétaire. Elle a ensuite rappelé son ambition, partagée par le Parlement Européen, de progresser sur la voie d'une union de la Santé. Ce domaine d'intervention relevant de la compétence des Etats Membres, elle a notamment souligné la nécessité de :

- Doter le nouveau programme « L'UE pour la santé » de moyens suffisant afin d'affronter les défis sanitaires transfrontaliers ; de rendre les produits de santé disponibles et abordables ; de renforcer les systèmes de santé.
- Renforcer la coordination et la gestion des crises : renforcer le rôle et les pouvoirs de l'Agence Européenne du Médicament et de l'ECDC; Création d'une agence de recherche et de développement biomédicaux avancés ;

Elle a proposé que la prochaine Conférence sur l'avenir de l'Europe, puisse examiner la question de nouvelles compétences à conférer à l'UE en matière de santé. Soulignant que la pandémie n'a pas eu d'effet significatif sur le cours du réchauffement climatique, la Présidente de la Commission a rappelé l'objectif de faire de l'Europe le 1er continent climatiquement neutre d'ici 2050.

Soulignant que la pandémie n'a pas eu d'effet significatif sur le cours du réchauffement climatique, la Présidente de la Commission a rappelé l'objectif de faire de l'Europe le 1er continent climatiquement neutre d'ici 2050.

Dévoilant l'objectif très attendu de réduction des émissions - moins 55% d'ici 2030 - contre 40 % précédemment et 60% attendu par le Parlement Européen - elle a annoncé la révision d'ici l'été prochain de l'ensemble de la législation européenne sur le climat et l'énergie. Elle a rappelé que 37% de l'outil de relance « Next Generation EU » devront contribuer aux objectifs du pacte vert et l'amplification des investissements prioritaires sur les secteurs : de l'hydrogène, à la rénovation énergétique en passant par le déploiement de bornes de recharges électriques ;

Afin que l'Union Européenne ne soit pas « contrainte de s'aligner sur d'autres acteurs », l'action en matière de numérisation devra se concentrer sur:

- La construction d'une Europe des données avec notamment l'ambition de développer des espaces communs de données en matière de santé et d'énergie ou la création d'un cloud européen en s'appuyant sur l'initiative Gaia X ;
- La mise en place d'un cadre européen pour le développement des technologies issues de l'intelligence artificielle afin de garantir confiance et sécurité aux utilisateurs européens ;
- Le renforcement du déploiement des infrastructures numériques avec l'accélération de l'accès des zones rurales au très haut-début, une connectivité sécurisée, le déploiement de la 5G, 6G et de la fibre ;
- Le développement de la prochaine génération de superordinateurs « made in Europe », ainsi que de microprocesseurs de prochaine génération permettant d'augmenter le volume des données utilisés, alors qu'actuellement 80% de données industrielles collectées ne sont pas utilisées.

Retrouvez l'intégralité du discours sur l'Etat de l'Union, ainsi que la lettre d'intention détaillant les initiatives que la Commission européenne entend présenter au cours de l'année à venir, afin de réaliser les objectifs énoncés dans le discours.

RETOUR SUR

LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce plan vise à permettre de doubler le taux d'utilisation circulaire des matériaux au cours de la décennie à venir en accompagnant la transition du mode de consommation actuellement dominant – produire, consommer et jeter - vers un mode de consommation dit des 3R : Réutiliser, Réparer, Recycler.

Cela commence lors de la conception des produits, phase déterminante pour la durabilité et par conséquent l'empreinte carbone et environnementale de ceux-ci. Une initiative législative sur les produits durables devra étendre la portée de la directive sur l'écoconception, jusqu'ici dédiée aux produits liés à l'énergie, à une large gamme de produits : amélioration de la durabilité, réutilisabilité, évolutivité dont lutte contre l'obsolescence programmée, réparabilité des produits et économie de la fonctionnalité.

Mais également à la destination des consommateurs, pour les aider à consommer des produits plus respectueux de l'environnement, grâce à des informations fiables concernant la durée de vie des produits, leur réparabilité, la disponibilité de pièces de rechange et de services de réparation… Le plan d'action cible plus particulièrement :

- **Le matériel électronique et TICS** : une initiative d'économie circulaire pour le matériel électronique sur l'écoconception des téléphones, tablettes, ordinateurs (souvent riches en minerais provenant de zones de conflit), les imprimantes et leurs cartouches.

- **Les batteries et les véhicules :** avec un nouveau cadre réglementaire pour les batteries, une révision des règles relatives aux véhicules hors d'usage, ainsi qu'un renforcement des règles relatives au contenu recyclé et des mesures visant à améliorer les taux de collecte et de recyclage de toutes les batteries, ainsi que sur les batteries non rechargeables en vue de supprimer progressivement leur utilisation, lorsqu'il existe des solutions de remplacement.

- **Les emballages** : augmenter la recyclabilité des différents emballages : écoconception, simplification du procédé de fabrication, transparence concernant la composition, diminution de l'utilisation de plastiques, réduction du suremballage… notamment en révisant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages

- **Les matières plastiques** : dans la suite de la stratégie de 2018, des mesures supplémentaires concernant les microplastiques seront prises : limitation de leur ajout intentionnel, instauration des mesures en matière d'étiquetage, de normalisation et de certification. Un cadre d'action portant sur les plastiques biosourcés, dégradables et compostables sera déployé et la Commission surveillera également la mise en œuvre de la directive sur les plastiques à usage unique.

- **Le textile** : approfondissement des mesures d'écoconception, mise en place de nouveaux moyens d'informer les consommateurs, fixation par les Etats membres de taux élevés de collecte sélective des déchets textiles à atteindre pour 2025.

- **La construction et les bâtiments** : en plus de la « vague de rénovation européenne » attendue cet automne pour moderniser les bâtiments existants, lancement d'une nouvelle stratégie pour un environnement bâti durable qui promouvra la circularité tout au long du cycle de vie des bâtiments, et révisions du règlement sur les produits de construction.

- **Les denrées alimentaires, eau et nutriments** : établissement d'un objectif de réduction du gaspillage alimentaire, action phare de ce plan d'action, ainsi qu'augmentation de la consommation et de la distribution de produits alimentaires plus durables. La suppression des emballages au profits d'articles plus durables et la réutilisation de l'eau, notamment lors de processus industriels, font également partie des objectifs pour ce secteur.

- **Les substances toxiques** : création de solutions de tri de haute qualité des déchets afin d'éliminer les contaminants, limitation de la présence de substances dangereuses pour la santé ou l'environnement dans les matériaux recyclés, coopération avec l'industrie afin d'élaborer des systèmes harmonisés de suivi des substances considérées comme extrêmement préoccupantes.

L'économie circulaire étant vecteur de croissance et de création d'emplois, dans le cadre de sa stratégie en matière de compétences, la Commission veillera à ce que ses instruments de soutien à l'acquisition de compétences et à la création d'emplois contribuent également à accélérer la transition.

La plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire restera le lieu d'échange d'informations entre les parties prenantes.

UNE APPROCHE PLUS COORDONNÉE DE LA RESTRICTION DE LA LIBRE CIRCULATION

Le 4 septembre la Commission européenne a proposé des critères communs pour l'adoption de mesures de restriction à la libre circulation. Celle-ci cible quatre domaines clés dans lesquels les États membres devraient collaborer plus étroitement : des critères et des seuils communs pour les États membres lorsqu'ils décident d'introduire des restrictions de voyage ; une cartographie des critères communs à l'aide d'un code de couleur convenu ; un cadre commun pour les mesures appliquées aux voyageurs en provenance de zones à haut risque ainsi qu'une information claire du public sur les restrictions éventuelles. Cette proposition de la Commission européenne doit maintenant être adoptée par le Conseil.

La Commission européenne appelle à une meilleure coordination depuis des semaines et a déjà envoyé une lettre aux États membres le 7 août, dans laquelle elle rappelle les principes applicables aux restrictions et limitations de la libre circulation afin d'éclairer les décisions éventuelles sur les restrictions à la libre circulation liées à une pandémie. La lettre visait également à promouvoir la coordination et à garantir la clarté et la prévisibilité pour les citoyens et les entreprises.

Des mesures unilatérales de restriction de la circulation prises par les différents États sur la base de codes de couleur verte, orange ou rouge aux critères différents créent de la confusion parmi les citoyens. Face à ce constat, Paris et Berlin ont également proposé aux États membres de mieux se coordonner dans un document de travail commun dans le but d'harmoniser les critères au niveau européen pour définir une zone « rouge » soumise à des restrictions de voyage. Ce document préconise notamment une harmonisation des données, à savoir un classement des zones à risque selon des critères (nombre de cas pour 100 000 habitants, nombre de tests, dynamique de croissance de la maladie dans la zone concernée, etc.) partagés par tous les membres de l'UE, voire de l'espace Schengen. Le document suggère également de dresser un cadre commun des mesures à prendre pour gérer la pandémie dans les zones affectées.

Dans son discours sur l'état de l'Union, la Présidente de la Commission a, par ailleurs, réaffirmé sa volonté « de construire une Union européenne de la santé plus forte » qui passe notamment par le renforcement de ses capacités de gestion des crises sanitaires transfrontalières. Il reste cependant encore à convaincre tous les États membres afin que cette volonté forte puisse se traduire rapidement en actions.

SYSTÈME DE TRAÇAGE

Afin de contrôler et d'endiguer la propagation du Covid 19 dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de déconfinement, de nombreux pays de l'UE ont lancé des applications numériques de suivi et d'alerte. Cela pour être en mesure d'avertir les personnes ayant récemment été en contact avec une personne atteinte du covid-19 et de les prendre en charge le plus tôt possible.

L'existence de plusieurs applications, et non pas d'une application commune au niveau de l'UE, a rapidement posé la question du suivi des déplacements intra-européens, amenant le cas échéant un citoyen à en télécharger plusieurs pour ses déplacements au-delà des frontières de son Etat d'origine. Suite à l'accord européen intervenu avant l'été sur des aspects techniques mais également sur la protection des données, la Commission européenne vient de lancer une phase de test de sa passerelle d'interopérabilité, entre six pays européens dont l'Allemagne. A cette occasion, Thierry Breton a rappelé que « les déplacements et les échanges sont au cœur du projet européen ».

Cependant, toutes les applications n'ayant pas été créées sur le même modèle, elles ne sont donc pas toutes compatibles entre elles, par exemple l'application française StopCovid, fonctionne selon un modèle centralisé, contrairement à la majorité des applications, basées sur un système décentralisé.L'objectif est de faire fonctionner le système d'interopérabilité d'ici quelques semaines.

SEMAINE EUROPÉENNE DES RÉGIONS ET DES VILLES

La 18ème édition de cette manifestation se déroulera exceptionnellement entre le 5 et le 22 octobre 2020, entièrement sous format digital: cliquez ici pour retrouver l'intégralité du programme. Europe verte, cohésion et coopération, autonomisation des citoyens sont au menu des conférences, ateliers virtuels et expositions numériques qui rythmeront cette nouvelle édition. Retrouvez également plusieurs acteurs du territoire régional qui participeront à cette manifestation, notamment

- Jeudi 15 octobre de 9h30 à 10h - EU Talk du projet Interreg Grande Région AGRETA : developper une stratégie écotouristique en s'appuyant sur l'innovation, le numérique et les réseaux sociaux
- Mardi 13 octobre de 14h30 à 16h Atelier du projet Interreg Grande Région Sesam'GR : comment concilier démocratie, coopération transfrontalière, développement économique et protection de l'environnement ?
- Mardi 13 octobre de 14h30 à 16h – Atelier en partenariat avec la Mission Opérationnelle transfrontalière Repenser les échelles et les politiques des coopérations transfrontalières : qui explorera les nouvelles synergies à mettre en œuvre afin de créer davantage d'opportunités permettant d'améliorer les écosystèmes transfrontaliers

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 7 octobre.

PORTRAIT DE BELINDA COWLING

Le prix européen pour les femmes innovatrices, dont c'est la 7e édition, récompense les femmes ayant créé une entreprise innovante et, a pour ambition de sensibiliser le grand public à l'entrepreneuriat féminin, ainsi qu'à inciter les femmes à entreprendre dans le domaine de l'innovation. Parmi les deux finalistes françaises de cette nouvelle édition figure la co-fondatrice de Dynacure, Belinda Cowling, société implantée à Illkirch-Graffenstaden qui développe de nouveaux traitements pour les maladies musculaires rares et orphelines. C'est d'ailleurs dans le cadre de ses recherches sur les myopathies centronucléaires, que Belinda Cowling sera récompensée en 2019 par le ministère de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en recevant le prix Irène Joliot-Curie dans la catégorie « Femme, recherche et entreprise ».

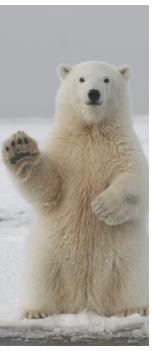

AUGMENTATION DES OBJECTIFS DE LA LOI CLIMAT

A la fin de l'année 2019, le Parlement Européen déclarait l'urgence climatique et environnementale demandant à la nouvelle Commission de «une réforme en profondeur de ses politiques d'investissement dans les domaines de l'agriculture, du commerce, des transports, de l'énergie et des infrastructures». En décembre 2019, la Commission dévoilait le Pacte Vert, engageant l'UE à devenir climatiquement neutre d'ici 2050. Parmi les initiatives découlant du Pacte Vert, la loi européenne sur le climat (règlement 2020/0036), qui transforme l'ambition du Pacte vert en une obligation contraignante. Le 16 septembre, Ursula von der Leyen lors de son premier discours sur l'état de l'Union européenne a dévoilé l'objectif que la commission européenne souhaite se fixer en la matière d'ici 2030 : une réduction des émissions à au moins 55%.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Suite à sa dernière présidence tournante du Conseil de l'Union européenne qui remonte à 2008, la France se prépare à assurer à nouveau cette mission de janvier à juin 2022. Dans ce cadre, elle aura la responsabilité d'organiser et de présider l'ensemble des réunions du Conseil (à l'exception du Conseil des affaires étrangères, désormais à présidence fixe), d'élaborer les compromis entre les Etats membres et de représenter le Conseil dans les relations avec les autres institutions. Dans cette perspective, M. Xavier Lapeyre de Cabane, récemment nommé secrétaire général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne aura notamment pour mission, en lien avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) et les ministères concernés, de définir le programme des événements, réunions et manifestations qui se dérouleront durant cette présidence.

BREXIT

L'adoption en première lecture d'un projet de loi britannique concernant le marché intérieur marque une nouvelle étape dans les tensions qui entourent les négociations sur les futures relations commerciales entre l'UE et le Royaume-Uni. En contradiction ouverte avec les engagements pris dans l'accord de retrait de l'Union Européenne, en matière de législation douanière, d'aides d'État mais également de prise en compte de la situation de l'Irlande du Nord, celui-ci a suscité de vives réactions chez l'ensemble des partenaires européens, mais également au Royaume-Uni. Ce nouvel épisode vient compliquer encore d'avantage les négociations entre le Royaume-Uni et l'UE et éloigne la perspective d'un accord sur les futures relations commerciales, qui doit être trouvé avant le 15 octobre, pour pouvoir être ratifié à temps pour entrer en application le 1er janvier 2021.

DATES CLÉ

05-22/10

Participez aux semaines européennes des régions et des villes

15-16/10

Participez à la conférence "Farm to Fork" à l'occasion des journées mondiales de l'alimentation

19-22/10

Participez à la semaine verte européenne

23/10

Candidatez à l'édition 2020/2021 du prix de la Région Européenne Entreprenante

Les éléments contenus dans le présent document sont rédigés par la MEGE et sont fournis à titre d'information générale uniquement. Le bulletin d'information peut contenir des liens vers des sites web créés et entretenus par d'autres organisations. La MEGE n'approuve pas nécessairement les points de vue exprimés sur ces sites web.

Nous contacter : bruxelles@europe.grandest.eu

Inscription à la lettre d'information par retour de mail